



Date de convocation du conseil 9/12/2024

Date mise en ligne 20/12/2024

Nbre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 10
Nombre de membres votants : 10

DELIB2024-51

Objet :

SIAE

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept décembre à 18h30

Le Conseil Municipal, de la commune de FRETERIVE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Champlan sous la présidence de Mme BUEVOZ Eve, Maire.

PRESENTS : BUEVOZ Eve - CARLE Patrick - BUEVOZ Guy - DECOMBLE Aurore - MONIN Eric - COLLIN Matthieu - TUAL Hélène - PAJEAN Baptiste - GRISARD Benoît - VACHET Nadine

ABSENTS EXCUSES : BRAEMS Patrice - NEPOTE-VESINO Anne-Sophie - DI MASULLO Vincenza

ABSENT : AZNAG Rachid

Elue secrétaire : Aurore DECOMBLE

Mme le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de l'année 2023 réalisé par la Communauté de communes Cœur de Savoie.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vote : 10 Pour / 0 Contre / 0 Abstention

PREND ACTE des termes de ce rapport annexé à la présente délibération.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,

Mme le Maire,

Eve BUEVOZ





Date de convocation du conseil 9/12/2024

Date mise en ligne 20/12/2024

Nbre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 11
Nombre de membres votants : 11

DELIB2024-52

Objet :

Ancienne carrière du Ruppé

Projet photovoltaïque

Bail emphytéotique

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept décembre à 18h30
Le Conseil Municipal, de la commune de FRETERIVE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Champlan sous la présidence de Mme BUEVOZ Eve, Maire.

PRESENTS : BUEVOZ Eve - CARLE Patrick - BUEVOZ Guy - DECOMBLE Aurore - MONIN Eric - COLLIN Matthieu - TUAL Hélène - PAJEAN Baptiste - GRISARD Benoît - VACHET Nadine - DI MASULLO Vincenza

ABSENTS EXCUSES : BRAEMS Patrice - NEPOTE-VESINO Anne-Sophie

ABSENT : AZNAG Rachid

Elue secrétaire : Aurore DECOMBLE

Mme le Maire rappelle que, Enercoop Auvergne-Rhône-Alpes Production, dont le siège social est situé au 5 esplanade Andry Farcy 38000 Grenoble, immatriculée au RCS de Grenoble sous le numéro 812 751 519 ci-après la « Société » souhaite, pour les besoins de son projet de construction en développement et d'exploitation d'une centrale photovoltaïque et ses équipements annexes bénéficier de droits sur la parcelle cadastrée section YV n°001 pour une superficie maximale de 14 000m².

La société Enercoop propose un projet d'installation et d'exploitation d'une centrale photovoltaïque au sol sur ce terrain.

La phase d'exploitation sera couverte par un bail emphytéotique, tel qu'encadré par les articles L.451-1 et suivant du code rural et de la pêche maritime, d'une durée initiale de 30 ans.

Considérant que la société Enercoop Auvergne-Rhône-Alpes Production réalisera les études techniques et environnementales nécessaires au projet.

Considérant que la société Enercoop Auvergne-Rhône-Alpes Production devra déposer les demandes d'autorisations nécessaires à l'édification de la centrale photovoltaïque et de ses équipements annexes ;

Considérant que ces étapes impliquent la signature d'une promesse de bail emphytéotique ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

DECIDE l'attribution à Enercoop de la parcelle cadastrée section YV n°001 pour une superficie impactée maximale de 14 000m² sur les 20 000 m² de l'ancienne décharge,

AUTORISE Mme le Maire à signer la promesse unilatérale de bail emphytéotique.

*Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme,*

*Le secrétaire de séance,
Aurore Decomble*



*Mme le Maire,
Eve BUEVOZ*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation du conseil 9/12/2024

Date mise en ligne 20/12/2024

Nbre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres votants : 11

DELIB2024-53

Objet :**Personnel communal****Tableau des emplois**

au 1er/12/2024

Le Maire certifie le caractère exécutoire
de cet acte.

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept décembre à 18h30

Le Conseil Municipal, de la commune de FRETERIVE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Champlan sous la présidence de Mme BUEVOZ Eve, Maire.

PRESENTS : BUEVOZ Eve - CARLE Patrick - BUEVOZ Guy - DECOMBLE Aurore - MONIN Eric - COLLIN Matthieu - TUAL Hélène - PAJEAN Baptiste - GRISARD Benoît - VACHET Nadine - DI MASULLO Vincenza**ABSENTS EXCUSES :** BRAEMS Patrice - NEPOTE-VESINO Anne-Sophie**ABSENT :** AZNAG Rachid**Elue secrétaire :** Aurore DECOMBLE

Mme le Maire informe le Conseil que suite à délibération portant création / suppression de postes, il convient de mettre à jour le tableau des emplois permanents de la collectivité qui s'établit comme suit :

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,FIXE à compter du **1er décembre 2024** le nouveau tableau des emplois ainsi modifié.

Grade	Catégorie	Nbre postes	Statut (stagiaire, titulaire, contractuel)	Temps de travail
Filière administrative				
Rédacteur princ. 1 ^{ère} cl.	B	1	Titulaire	TC 35h
Filière technique				
Technicien ppal 1ere classe	B	1	Titulaire	TC 35h
Adjoint technique ppal 1ere classe	C	1	Titulaire	TC 35h
Filière animation				
Adjoint animation	C	1	Titulaire	TNC 27h
Adjoint animation	C	1	Titulaire	TNC 15h29
Adjoint animation	C	1	CDD	TNC 12 h 31
Adjoint animation	C	1	CDD	TNC 7 h 09
Filière médico-sociale				
ATSEM ppal 1 ^{ère} cl.	C	1	Titulaire	TC 35 h

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme,Le secrétaire de séance,
Aurore DecombleMme le Maire,
Eve BUEVOZ



Date de convocation du conseil 9/12/2024

Date mise en ligne 20/12/2024

Nbre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres votants : 11

DELIB2024-54

Objet :

Personnel communal

Modification des conditions d'adhésion au contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires souscrit avec le groupement Relyens / CNP Assurances, pour l'année 2025

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte.

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept décembre à 18h30

Le Conseil Municipal, de la commune de FRETERIVE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Champlan sous la présidence de Mme BUEVOZ Eve, Maire.

PRESENTS : BUEVOZ Eve - CARLE Patrick - BUEVOZ Guy - DECOMBLE Aurore - MONIN Eric - COLLIN Matthieu - TUAL Hélène - PAJEAN Baptiste - GRISARD Benoît - VACHET Nadine - DI MASULLO Vincenza

ABSENTS EXCUSES : BRAEMS Patrice - NEPOTE-VESINO Anne-Sophie

ABSENT : AZNAG Rachid

Elue secrétaire : Aurore DECOMBLE

Mme le Maire expose que :

- le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie a souscrit un contrat d'assurance groupe à adhésion facultative garantissant les risques statutaires des collectivités et établissements publics de la Savoie, à compter du 1^{er} janvier 2022 avec le groupement conjoint Relyens / CNP Assurances pour une durée de quatre ans,
- par délibération du 14/12/2021 la commune a adhéré au contrat d'assurance groupe précité,
- par lettre du 24 octobre 2024, le Centre de gestion a informé la commune de l'augmentation des taux de cotisation à hauteur de 9% demandée par l'assureur pour l'année 2025, en raison d'un rapport sinistre à prime défavorable à l'échelle du contrat groupe, du fait d'une augmentation significative de l'absentéisme,
- cette hausse des cotisations n'impactera que la dernière année du contrat en cours,

Vu l'exposé de Mme le Maire et sur sa proposition,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

Vu l'article 26 de la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 86.552 du 14 mars 1986 pris pour l'application du 2ème alinéa de l'article 26 de la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux,

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de la Savoie en date du 22 juin 2021, autorisant le Président du Cdg73 à signer le marché avec le groupement SOFAXIS / CNP,

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de la Savoie en date du 27 novembre 2024, autorisant le Président du Cdg73 à signer l'avenant n°3 au marché d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires,

APPROUVE la modification, pour l'année 2025, des conditions d'adhésion au contrat groupe de couverture des risques statutaires mis en place par le Centre de gestion de la Savoie avec le groupement Relyens / CNP, selon les caractéristiques suivantes :

- Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L. ou détachés

- Risques garantis : décès, accidents de service, maladies imputables au service (*y compris le temps partiel thérapeutique*), congés de longue maladie, longue durée (*y compris le temps partiel thérapeutique*), maternité, paternité, adoption, incapacité (maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité temporaire)
- Conditions :
avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire : 6,81 % de la masse salariale assurée

AUTORISE *Mme le Maire* signer tous actes nécessaires à la mise en œuvre des nouvelles conditions d'adhésion au contrat groupe d'assurance pour la couverture des risques statutaires pour l'année 2025,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025.

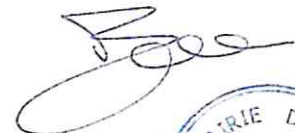
Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

*Le secrétaire de séance,
Aurore Decomble*



*Mme le Maire,
Eve BUEVOZ*





Date de convocation du conseil 9/12/2024

Date mise en ligne 20/12/2024

Nbre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 11
Nombre de membres votants : 11

DELIB2024-55

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept décembre à 18h30
Le Conseil Municipal, de la commune de FRETERIVE, dûment
convouqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Champlan sous la
présidence de Mme BUEVOZ Eve, Maire.

PRESENTS : BUEVOZ Eve - CARLE Patrick - BUEVOZ Guy - DECOMBLE Aurore
- MONIN Eric - COLLIN Matthieu - TUAL Hélène - PAJEAN Baptiste - GRISARD
Benoît - VACHET Nadine - DI MASULLO Vincenza

ABSENTS EXCUSES : BRAEMS Patrice - NEPOTE-VESINO Anne-Sophie

ABSENT : AZNAG Rachid

Elue secrétaire : Aurore DECOMBLE

Vu le CGCT et notamment l'article L 1612-1, permettant jusqu'à
l'adoption du budget, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager,
liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du
quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris
les crédits afférents au remboursement de la dette.

Considérant que les crédits d'investissement ouverts au budget 2024
s'élèvent à : **730 921€**

Considérant que les crédits afférents au remboursement de la dette
s'élèvent à : **22 400 €**

Considérant que les crédits afférents aux opérations patrimoniales
s'élèvent à : **0 €**

Considérant que les crédits afférents aux opérations d'ordre entre
section s'élèvent à : **0 €**

Considérant que le solde d'exécution d'investissement reporté s'élève
à : **86 420. €**

Le montant des dépenses qui peuvent être engagées, liquidées et
mandatées avant l'adoption du budget 2025 s'élève à :
622 101/4, soit 155 525.25 €.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à
l'unanimité,**

AUTORISE Mme le Maire à engager, liquider et mandater les
dépenses à venir dans la limite de **29 170€**, comme suit :

Chap. <u>ou</u> Opération	Crédits reportés en 2025
Chap 21 - 2183	1 000
Chap 21 - 2188	3 970
Chap 21 - 2157	2 000
Chap 21 - 2135/op. 150 Hangar	18 000
Chap 21 - 2141/op. 152 Tiers-Lieu	4 200

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,
Aurore Decomble



Date de convocation du conseil 9/12/2024

Date mise en ligne 20/12/2024

Nbre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres votants : 11

DELIB2024-56-01

Objet :

Budget communal

Décision modificative n°3

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte.

Cette délibération annule et remplace la délib 2024-56

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept décembre à 18h30
Le Conseil Municipal, de la commune de FRETERIVE, dûment
convouqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Champlan sous la
présidence de Mme BUEVOZ Eve, Maire.

PRESENTS : BUEVOZ Eve - CARLE Patrick - BUEVOZ Guy - DECOMBLE Aurore
- MONIN Eric - COLLIN Matthieu - TUAL Hélène - PAJEAN Baptiste - GRISARD
Benoît - VACHET Nadine - DI MASULLO Vincenza

ABSENTS EXCUSES : BRAEMS Patrice - NEPOTE-VESINO Anne-Sophie

ABSENT : AZNAG Rachid

Elue secrétaire : Aurore DECOMBLE

Sur proposition de Mme le Maire et,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vote : 11 Pour / 0 Contre / 0 Abstention

Section d'investissement :

Diminution : Dépenses

2158/21 - 970 €

2184/21 - 975 €

Augmentation : Dépenses

2051/20 + 970 €

1641/16 + 226 €

165/16 + 749 €

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,

Aurore Decomble

Mme le Maire,

Eve BUEVOZ



Date de convocation du conseil 9/12/2024

Date mise en ligne 20/12/2024

Nbre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 11
Nombre de membres votants : 11

DELIB2024-57

Objet :

Personnel communal

**Services périscolaires
Ecole**

CDD pour remplacements de
deux agents

Le Maire certifie le caractère exécutoire
de cet acte.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept décembre à 18h30
Le Conseil Municipal, de la commune de FRETERIVE, dûment
convouqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Champlan sous la
présidence de Mme BUEVOZ Eve, Maire.

PRESENTS : BUEVOZ Eve - CARLE Patrick - BUEVOZ Guy - DECOMBLE Aurore
- MONIN Eric - COLLIN Matthieu - TUAL Hélène - PAJEAN Baptiste - GRISARD
Benoît - VACHET Nadine - DI MASULLO Vincenza

ABSENTS EXCUSES : BRAEMS Patrice - NEPOTE-VESINO Anne-Sophie

ABSENT : AZNAG Rachid

Elue secrétaire : Aurore DECOMBLE

Mme le Maire fait part au conseil de deux arrêts maladie pour ce début
d'année. Afin de permettre le bon fonctionnement et la continuité des
services, il est nécessaire de lancer un appel à candidatures. C'est
pourquoi, il est demandé au conseil de créer deux postes répondant aux
besoins de renfort à la fois pour le service garderie périscolaire et
restaurant scolaire, et pour le poste d'Atsem en classe de maternelles.

Il est proposé deux contrats, comme suit :

- CDD de 12h/hebdomadaire pour la période du 10 janvier au 7
février 2025
- CDD de 32h/ hebdomadaire pour la période du 13 janvier au 21
février 2025

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,
Vote : 11 Pour / 0 Contre / 0 Abstention

DECIDE la création de ces deux contrats à durée déterminée ;

AUTORISE Mme le Maire à signer les documents correspondants ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,

Mme le Maire,

Eve BUEVOZ

